

Motions

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

MESURE MODIFICATIVE

M. John Reimer (Kitchener) demande à présenter le projet de loi C-256, tendant à modifier la Loi établissant des jours fériés (fête du Dominion).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Reimer: Je veux présenter en première lecture un projet de loi tendant à modifier la Loi établissant des jours fériés dans le but de faire substituer l'appellation «fête du Dominion» à celle de «fête du Canada». Le projet de loi a pour objet de faire du 1^{er} juillet la «fête du Dominion» afin de refléter plus fidèlement l'intention initiale des Pères de la Confédération qui avaient choisi de donner au pays le nom de «Dominion du Canada» pour traduire leur vision d'un pays souverain s'étendant d'un océan à l'autre. Il est important que tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, soient unis dans la conviction que notre pays est et doit toujours demeurer souverain.

• (1110)

Aucune appellation ne saurait sûrement mieux exprimer la réalité historique et politique du Canada que celle de «fête du Dominion».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 20^E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je propose que le vingtième rapport du comité de sélection, présenté plut tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ALLOCATION DU PRÉSIDENT MITTERRAND AUX DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la motion suivante a trait à la visite que fera au Canada, la semaine prochaine, Son Excellence le président de la France, François Mitterrand. Voici la motion:

Que nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le vendredi 22 mai 1987, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 11 heures, le mardi 26 mai 1987;

Que le discours que Son Excellence François Mitterrand, président de la République française, doit prononcer à la Chambre des communes le lundi 25 mai 1987 à 15 heures devant les membres du Sénat et de la Chambre des

communes, ainsi que toutes les remarques de présentation et autres interventions connexes, soient imprimés en appendice aux *Débats de la Chambre des communes* du mardi 26 mai 1987 et fassent partie des archives de la Chambre; et

Que l'enregistrement et la transmission par les médias du discours, des remarques de présentation et autres interventions connexes en question soient autorisés conformément aux principes directeurs établis pour cette occasion par le Président de la Chambre à la suite de consultations avec les leaders parlementaires des partis et datés du 31 mars 1987; et

Que le lundi 25 mai 1987 soit réputé être un jour de séance aux fins de permettre au Bureau du greffier de la Chambre de recevoir des avis devant paraître au *Feuilleton*.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire présente sa motion?

[Français]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, les arrangements qui viennent d'être décrits par le secrétaire parlementaire ont fait l'objet de consultations entre les partis. Nous sommes heureux que cette formule permette au Président de la France d'avoir à la Chambre un traitement équivalant à ce qui a été accordé au Président des États-Unis, et dans ce sens, nous sommes prêts à donner notre accord.

[Traduction]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous sommes d'accord, nous aussi. Il sera intéressant de voir les sénateurs dans une Chambre élue.

M. Lewis: Monsieur le Président, je serais tenté de rappeler la règle du décorum à cause de la remarque que le député de Churchill (M. Murphy) vient de faire, mais je vais m'en abstenir.

M. le Président: La Chambre a entendu la lecture de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

MULTICULTURALISME

RETRAIT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU COMITÉ PERMANENT DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT ET RENVOI AU COMITÉ APPROPRIÉ

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ma dernière motion, à propos de laquelle les leaders parlementaires se sont aussi consultés, porte sur les prévisions budgétaires de la Direction du multiculturalisme. Voici le texte de la motion:

Que, nonobstant l'ordre adopté le 2 mars 1987, les dépenses de fonctionnement de 5 536 000 \$ de la Direction générale du multiculturalisme, au crédit 1 du budget des dépenses principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1988, du Secrétariat d'État, ainsi que les subventions de 14 505 000 \$ accordées par ladite Direction générale en vertu du crédit 5 du Budget des dépenses principal dudit ministère, et les contributions de 3 262 000 \$ de la Direction générale, au même crédit, soient retirées du comité permanent du Secrétariat d'État et soient réputées avoir été déferées au comité permanent du multiculturalisme, conformément à l'article 82(15) du Règlement.